

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le point sur la situation économique et financière du Québec

Le nouveau gouvernement du Québec remet 1,7 milliard de dollars dans le portefeuille des familles et des aînés

Québec, le 3 décembre 2018. – Le premier ministre du Québec, M. François Legault, et le ministre des Finances, M. Eric Girard, ont profité de la mise à jour économique automnale pour annoncer des actions concrètes visant à remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés du Québec. Le gouvernement pose également des gestes pour favoriser l'accélération de l'investissement des entreprises et pour poursuivre les efforts de lutte contre les changements climatiques.

De plus, le contexte économique fait en sorte que le Québec a connu une augmentation plus importante que prévu de ses revenus fiscaux. Ainsi, les plus récentes prévisions laissent entrevoir un surplus de 1,7 milliard de dollars pour 2018-2019. Cette marge de manœuvre permet au gouvernement de remettre immédiatement de l'argent dans le portefeuille des Québécois et Québécoises et de favoriser l'investissement des entreprises, et ce, tout en préservant l'équilibre budgétaire pour les prochaines années.

Soutenir davantage les familles et les aînés

Répondant à son engagement d'améliorer le soutien financier apporté aux familles et aux aînés, le nouveau gouvernement met en place des mesures qui permettront de leur redonner 1,7 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, soit :

- la mise en place de l'Allocation famille, une mesure plus généreuse que l'ancien soutien aux enfants pour les familles ayant plus d'un enfant;
 - Il s'agit d'une augmentation du montant maximal par année de 500 \$ pour les deuxième et troisième enfants dès janvier 2019.
- le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants en services subventionnés à compter de 2019, afin de donner encore plus d'oxygène aux familles en attendant que l'abolition complète de cette contribution additionnelle soit mise en place lors du prochain budget;
- l'instauration, dès 2018, d'un montant pour le soutien des aînés à faible revenu âgés de 70 ans ou plus.

Accélérer l'investissement des entreprises

Des actions totalisant 1,6 milliard de dollars sur cinq ans sont aussi annoncées pour favoriser l'accélération de l'investissement des entreprises afin de les aider à accroître leur productivité, en cohérence avec les actions du gouvernement fédéral, soit :

- l'augmentation à 100 %, dès la première année, du taux d'amortissement à l'égard du matériel informatique, du matériel de fabrication et de transformation, de l'équipement de production d'énergie propre ainsi que d'une propriété intellectuelle;
- l'instauration de l'amortissement bonifié relativement à tous les autres types d'investissements;

Afin de faire du Québec « La » place où investir au pays, le gouvernement a également posé les gestes suivants :

- la mise en place d'une déduction additionnelle pour amortissement permanente de 30 % pour certains types d'investissements;
- la prolongation des programmes de rabais d'électricité pour les grands consommateurs industriels et pour les serres, ainsi que leur extension aux grandes entreprises desservies par les réseaux autonomes.

Poursuivre les efforts pour lutter contre les changements climatiques

De plus, le gouvernement réitère sa volonté de poursuivre la lutte contre les changements climatiques en favorisant l'acquisition de véhicules verts et en assurant un financement des programmes de rabais à l'achat et à la location de véhicules électriques neufs ou d'occasion jusqu'au 31 mars 2019. Le gouvernement annonce du même coup qu'il se penchera sur les moyens à prendre pour optimiser cette mesure.

Une accélération du remboursement de la dette

Le gouvernement, par l'entremise du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, prévoit l'utilisation, d'ici le printemps 2019, d'un montant sans précédent de 8 milliards de dollars provenant du Fonds des générations pour rembourser des emprunts sur les marchés financiers. Cette somme s'ajoute aux 2 milliards de dollars déjà versés au début de l'exercice 2018-2019. Il s'agit d'un geste très fort en faveur de l'équité entre les générations, un enjeu qui est cher au nouveau gouvernement.

Cette accélération permettra d'économiser 332 millions de dollars de plus en intérêts sur cinq ans. Au total, sur cette même période, les remboursements de la dette permettront de dégager une somme de 1,4 milliard de dollars, qui pourra être consacrée au financement des services publics.

Le gouvernement confirme également le respect de l'objectif de réduction de la dette inscrit dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, qui est de ramener le poids de la dette brute à 45 % du PIB d'ici 2025-2026. Cet objectif sera atteint dès 2020-2021, soit cinq ans plus tôt que prévu.

Citations :

« Aujourd'hui, nous commençons à livrer la marchandise pour les familles et pour les aînés. Mon gouvernement ne va pas regarder de haut le portefeuille des Québécois. Le nouveau gouvernement va garder un équilibre entre les services et le portefeuille des Québécois, en particulier celui des familles et des aînés. Dans cette mise à jour économique, il y a des mesures pour stimuler les investissements des entreprises, pour créer des emplois bien payés, mais nos premiers gestes, nos premières décisions financières, c'est pour aider financièrement nos familles et nos aînés. »

François Legault, premier ministre du Québec

« Cette mise à jour automnale permet au gouvernement de poser ses premiers gestes. Nous avons promis d'agir rapidement pour remettre de l'argent dans le portefeuille des familles et des aînés du Québec, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui avec des actions concrètes. Au cours des prochains mois et des prochaines années, nous continuerons d'agir pour positionner l'économie du Québec parmi les plus performantes au Canada et en Amérique du Nord et d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des services publics de la plus grande qualité. Les mesures annoncées aujourd'hui à l'égard des entreprises leur permettront d'accroître leurs investissements et d'améliorer leur productivité afin de faire face au défi constant de la concurrence. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec

Faits saillants :

- Près de 3,3 milliards de dollars sur cinq ans seront consacrés à l'amélioration du niveau de vie des Québécois et au soutien de l'économie.
- L'Allocation famille permettra à plus de 423 000 familles québécoises de profiter, dès janvier 2019, d'une aide fiscale additionnelle pouvant atteindre 500 \$ par année pour les familles ayant deux enfants, et 1 000 \$ par année pour celles ayant trois enfants.
- Le gel de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019, dont profiteront 140 000 familles, constitue un premier pas vers son abolition, qui doit se faire progressivement à partir du prochain budget, comme promis par le premier ministre en campagne électorale.
- L'instauration du nouveau crédit d'impôt pour le soutien des aînés permettra à plus de 570 000 aînés de 70 ans ou plus de bénéficier, dès 2018, d'une aide annuelle pouvant atteindre 200 \$ pour les personnes seules et 400 \$ pour les couples.

Lien connexe :

Le point sur la situation économique et financière du Québec :

<http://www.finances.gouv.qc.ca/lepoint>

– 30 –

Source :

Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 576-2786

